



Orléans, le 6 octobre 2020

À Madame la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,  
21 rue Saint-Etienne  
45043 ORLEANS CEDEX 1

Objet : Gestion de la rentrée des personnels non titulaires

Madame La Rectrice,

En cette année 2020, nous avons toutes et tous dû faire face à la COVID19, qui nous a bousculé dans nos vies personnelles et professionnelles.

Conscients que vos services étaient débordés et ne pouvaient fonctionner correctement, l'affectation des stagiaires n'étant alors pas effectuée, nous avons envoyé le 20 juillet à nos collègues non titulaires un mail leur demandant de patienter.

Ceci étant, force est de constater que l'ancienneté et les vœux des personnel n'ont pas été respectés. C'est ainsi que des MAGÉ et des contractuels-les CDIés ont été affectés sur des remplacements alors que des postes annuels restaient vacants dans leur discipline.

Comment un personnel qui réside dans le Cher et ayant demandé le Cher comme vœux, peut-il être affecté sur 2 établissements dans l'Indre alors qu'un poste sur un établissement à Vierzon se trouvait vacant ?

Comment se fait-il que des élèves soient sans professeur alors qu'un professeur enseignant est disponible dans la même ville ?

De plus, nous trouvons particulièrement choquant de recruter une personne et de la faire démissionner de son ancien travail en lui annonçant le jour de la rentrée qu'elle n'a pas de poste.

Pire encore, qu'en est-il de recruter une contractuelle Psy-EN de Lyon, la laisser s'installer dans notre académie, lui faire signer un PV d'installation pour finalement lui annoncer qu'il n'y pas de budget pour son recrutement ?

Dans l'attente d'une réponse rapide à tous nos questionnements,

Veuillez recevoir, Madame le Rectrice, nos salutations respectueuses,

Mesdames Raveau et Rochelle,

responsables de la catégorie des non-titulaires pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU